NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/361
20 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 95 a) de l'ordre du jour provisoire*

DEVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

Coopération internationale des activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 4	2
II.	RESUME ET RECOMMANDATIONS	5 - 13	2
III.	ELABORATION D'UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE POUR LA DECENNIE 1992-2001	14 - 22	5
IV.	PROMOTION DE L'ANNEE ANNIVERSAIRE ET DE LA JOURNEE INTERNATIONALE POUR LES PERSONNES AGEES	23 - 34	8
V.	COOPERATION EN VUE DU DEVELOPPEMENT	35 - 50	11

Annexe

Objectifs mondiaux relatifs au vieillissement proposés à titre préliminaire pour la période 1992-2001 sur la base du Plan d'action international sur le vieillissement 18

* A/46/150.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 45/106 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1990, dans laquelle l'Assemblée approuvait notamment le programme d'activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà, désignait le 1er octobre comme Journée internationale pour les personnes âgées et priait le Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa quarante-sixième session, de l'application de sa résolution.

2. Dans sa résolution 43/93, l'Assemblée a décidé de célébrer le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le veillissement en séance plénière lors de sa quarante-septième session, en 1992.

3. La Commission du développement social, à sa trente-deuxième session, a prié le Conseil économique et social de transmettre son projet de résolution VI à l'Assemblée générale pour adoption à sa quarante-sixième session (E/CN.5/1991/9). Par cette résolution, l'Assemblée recommanderait plusieurs mesures en faveur de l'application du programme d'activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà.

4. Le présent rapport est un rapport intérimaire qui décrit les progrès accomplis, les plans adoptés et les informations disponibles en ce qui concerne l'application des résolutions susmentionnées.

II. RESUME ET RECOMMANDATIONS

5. Il ressort des plans et activités décrits dans le présent rapport que la mobilisation de la communauté internationale en ce qui concerne le vieillissement des populations s'est notablement accrue, ce qui s'explique à la fois par l'imminence du dixième anniversaire (en 1992) de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement 1/ et par la rapidité du processus de vieillissement des populations. L'âge du vieillisement, la "révolution grise", la maturité de l'humanité : toutes ces expressions et d'autres similaires font aujourd'hui partie du discours courant et se fondent sur des statistiques précises. Entre 1950 et 2025, le nombre des personnes âgées (60 ans et plus) dans le monde passera de 200 millions à 1,2 milliard, soit de 8 à 14 % du total de la population mondiale. Parmi les personnes âgées, le nombre des vieillards (80 ans et plus) passera de 13 millions à 137 millions en l'an 2025. Durant cette période la population mondiale aura plus que triplé, la population âgée aura sextuplé et la population très âgée, décuplé.

6. Les pays développés, qui sont les premiers touchés par le phénomène du vieillissement, élaborent et mettent aujourd'hui au point des politiques et programmes en faveur notamment des personnes très âgées. Les pays en développement, dont on prévoit qu'ils vieilliront plus rapidement, pendant les décennies à venir, que les pays développés ne l'ont fait par le passé, se dotent progressivement de politiques et programmes relatifs au vieillissement. Le phénomène de vieillissement des populations des pays en développement est encore aggravé par deux facteurs : l'absence des

infrastructures institutionnelles qui permettraient de prendre en charge les personnes âgées dont le nombre s'accroît et l'incertitude dans laquelle sont les familles de pouvoir continuer à prendre soin de leurs parents âgés et à leur manifester la même solidarité.

7. En adoptant, par sa résolution 37/51 du 3 décembre 1982, le Plan d'action international sur le vieillissement, l'Assemblée générale a créé un cadre théorique général en vue de l'adoption de politiques et programmes nationaux et internationaux relatifs au vieillissement. Le Plan n'a toutefois été que très faiblement appliqué (voir rapport du Secrétaire général sur la deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action sur le viellissement réalisée par la Commission du développement social à sa trente et unième session, E/1989/13). L'Assemblée a donc adopté un programme d'activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà (résolution A/45/106), programme qui a un double objectif : élaborer une stratégie pratique en vue d'améliorer l'application du Plan au cours de la décennie 1992-2001 et lancer une campagne visant à marquer, en 1992, le dixième anniversaire de l'adoption du Plan. Les préparatifs pour la commémoration de cet anniversaire ont commencé. Les consultations en cours pour la mise au point d'une stratégie pratique afin de célébrer la décennie ont dégagé plusieurs orientations possibles, dont l'adoption d'une courte liste d'objectifs mondiaux (voir annexe). Ces consultations se poursuivront dans les mois à venir afin d'établir un projet d'ensemble d'objectifs mondiaux qui seront présentés à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session.

8. Outre ce projet d'ensemble d'objectifs mondiaux en matière de vieillissement qu'elle examinera, en vue de les adopter, à sa quarante-septième session, l'Assemblée générale sera saisie pour approbation, à la présente session, d'un projet d'ensemble de principes des Nations Unies pour les personnes âgées figurant en annexe au projet de résolution VI de la Commission du développement social (E/1991/26-E/CN.5/1991/9). Ces principes et ces objectifs mondiaux compléteraient le Plan d'action en favorisant son application par différents moyens entre 1992 et 2001. Ces trois instruments se compléteraient en se renforçant mutuellement.

9. Le programme d'activités des Nations Unies est actuellement axé sur trois manifestations : la décennie 1992-2001, l'anniversaire en 1992 et la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre.

10. Avec l'élargissement à l'ensemble du système des Nations Unies des activités sur le vieillisesment, la Commission du développement social a recommandé, dans sa résolution VI dont l'Assemblée est actuellement saisie pour adoption, de nommer le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne coordonnateur de l'application du programme d'activités relatives au vieillisement pour 1992 et au-delà.

11. Parallèlement à ces activités, la coopération pour le développement s'est beaucoup accrue, en particulier dans les domaines de la mobilisation des ressources, de la mise en place d'institutions, de la formation, de la recherche, des publications et de la coopération technique.

12. En prévision de la troisième opération quadriennale d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action, une courte enquête sera menée auprès des Etats Membres, au printemps 1992. La Commission du développement social procédera à la troisième opération d'examen et d'évaluation, à sa trente-troisième session en 1993, et transmettra, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, ses conclusions à l'Assemblée générale lors de sa quarante-huitième session. On a proposé que la réunion de la Commission soit immédiatement suivie par la cinquième réunion interinstitutions spéciale consacrée au vieillissement.

13. L'Assemblée générale souhaitera donc peut-être :

a) Approuver le projet de résolution VI de la Commission du développement social à sa trente-deuxième session (E/1991/26-E/CN.5/1991/9);

b) Recommander que les Etats Membres soient représentés à un niveau suffisamment élevé à la séance plénière de la quarante-septième session de l'Assemblée générale pour montrer qu'ils appuient fermement l'adoption d'un ensemble d'objectifs concernant le vieillisement pour l'an 2001 et célébrer dûment à l'échelon mondial le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement;

c) Engager les Etats Membres à célébrer cet anniversaire ainsi que la Journée internationale pour les personnes âgées en invitant notamment des personnalités nationales et locales à faire des déclarations et en encourageant l'élaboration de programmes et projets relatifs au vieillissement avec la participation de personnes âgées, d'écoles, des milieux d'affaires et des médias;

d) Appuyer les efforts faits en vue d'élaborer une stratégie opérationnelle pour la décennie 1992-2001;

e) Mettre au point le projet d'ensemble d'objectifs mondiaux (figurant en annexe au présent rapport) qui servira de base à de nouvelles consultations;

f) Encourager une large participation à la troisième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement;

g) Lancer un appel en vue du versement de ressources extrabudgétaires pour renforcer le Programme d'activités des Nations Unies relatives au vieillissement; appuyer et renforcer les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est le chef de file du programme d'activités relatives au vieillisement pour 1992 et au-delà et le coordonnateur de la coopération pour le développement dans le domaine du vieillissement.

III. ELABORATION D'UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE POUR LA DECENNIE 1992-2001

14. L'élaboration d'une stratégie mondiale réalisable et opérationnelle dans le domaine du vieillissement pour les années 90 a été proposée à la troisième réunion interinstitutions spéciale consacrée au vieillissement en 1989 et a été choisie comme objectif prioritaire par l'Assemblée à sa quarante-cinquième session (résolution 45/106) et par la Commission du développement social à sa trente-deuxième session (E/1991/26-E/CN.5/1991/9). Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne s'efforce donc d'obtenir les vues et l'appui des Etats Membres, d'organisations non gouvernementales, d'experts et de spécialistes pour élaborer cette stratégie opérationnelle. Plusieurs études et réunions sont prévues en 1991 et 1992 en vue de l'élaboration de cette stratégie qui vise essentiellement à définir des objectifs en matière de vieillissement et à identifier les moyens de les atteindre d'ici à l'an 2001.

15. Les premières consultations ont permis d'établir une liste préliminaire de 10 objectifs mondiaux (voir annexe), arrêtés principalement au cours de consultations avec le Groupe de travail spécial de la trente-deuxième session de la Commission du développement social et la quatrième réunion interorganisations spéciale consacrée au vieillissement qui s'est tenue à Vienne il y a quelques mois. La réunion interorganisations s'est penchée sur les objectifs fixés par d'autres organes de l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies et a conclu qu'on pouvait aborder la question du vieillissement soit sous l'angle technique soit sous l'angle de la mobilisation. La première orientation pour laquelle a opté le bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de la stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000, exigerait plusieurs années de travail et d'énormes ressources financières. Elle fournirait des indicateurs précis qui permettraient de suivre et d'évaluer l'évolution de la situation durant une période donnée. Cette approche, convenant aux Etats Membres qui ont fait du vieillissement une question prioritaire, serait réalisable au niveau national. La deuxième solution consisterait en revanche essentiellement à mobiliser un large appui politique. Cet effort de mobilisation permettrait de lancer des activités dans des pays en développement qui ont jusqu'à présent accordé la priorité à la mise en place et au renforcement de l'infrastructure de base, des politiques et des programmes. Cette seconde méthode serait également plus facile à appliquer au niveau mondial que la première, tout du moins pendant la prochaine décennie. Elle pourrait être introduite plus rapidement et permettrait de développer une large coopération entre différents secteurs mais aussi entre pays en développement et pays développés ainsi qu'entre pays appartenant au même groupe. Les objectifs définis en annexe au présent rapport pourraient, à terme et avec l'expérience acquise, former la base d'un ensemble d'objectifs plus techniques.

16. Pour faciliter les consultations qui doivent se tenir en 1991 et 1992 pour définir ces objectifs, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires fera paraître deux publications axées sur les aspects

opérationnels et pratiques des activités relatives au vieillissement : en 1991, la deuxième édition de Le vieillissement dans le monde et, en 1992, "Ageing: Programme recommendations at the national level for the year 2001". Ces deux publications s'intéressent plus particulièrement aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

17. La consultation finale qui permettra d'arrêter ces objectifs prendra probablement la forme d'un colloque interrégional de personnalités qui se réunira du 7 au 11 avril 1992 à Yokohama (Japon) en coopération avec les autorités japonaises ainsi qu'avec l'Association japonaise Bien vieillir. Le Japon, pays dont la population vieillit rapidement, accorde une attention prioritaire aux mesures visant à adapter les structures sociales aux changements démographiques et serait donc indiqué comme pays hôte de la consultation finale visant à définir le projet d'ensemble d'objectifs mondiaux qui sera présenté à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session. Ce colloque de personnalités aurait une double tâche : faire une analyse critique du projet d'ensemble d'objectifs mondiaux et y mettre la dernière main avant qu'il soit présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session; et recenser les innovations et les programmes et projets types permettant d'atteindre certains objectifs qui seraient rendus publics en 1992.

18. Avant et après ce colloque interrégional, les réunions suivantes, organisées en coopération avec les Nations Unies, contribueront également à la définition des objectifs et au recensement des innovations et programmes et projets types permettant de les atteindre : "Sociétés en évolution et en transition : comment répondre aux besoins des personnes âgées", organisée par HelpAge International, à Vienne, en juillet 1991; "Intégration des femmes d'âge mûr et des femmes âgées au développement", organisée par l'American Association of Retired Persons, à Bratislava (Tchécoslovaquie), en octobre 1991; "Le troisième âge en Europe dans les années 90", organisée par la Commission des Communautés européennes, en automne de 1991; "Les politiques de prise en charge à domicile, notamment des personnes âgées et leurs conséquences pour les systèmes de sécurité sociale", organisée par l'Association internationale de la sécurité sociale, à Paris, en novembre 1991; "La qualité de la vie des personnes âgées dans une Europe unie", organisée par la Fédération européenne pour les personnes âgées et le Centre européen d'échange d'informations en gérontologie, à Bratislava, en avril 1991; "L'évolution du statut et du rôle des personnes âgées au XXIe siècle", organisée par la Fédération internationale de la vieillesse en coopération avec le Gouvernement indien, à Pune près de Bombay (Inde), en août 1992; "Le vieillissement de la population", organisée par la San Diego State University, à San Diego (Californie), en septembre 1992; "Célébration de la Journée internationale des personnes âgées et du dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement", organisée par la Fédération internationale des associations de personnes âgées, à Barcelone (Espagne), en octobre 1992.

19. Les comités des ONG sur le vieillissement à New York et Vienne, qui représentent plus de 60 organismes internationaux d'origines et de spécialités diverses, contribuent au progrès de la stratégie mondiale, de même que

d'autres organismes spécialisés tels que l'Association internationale de la sécurité sociale, dans le domaine de la sécurité sociale, ou l'Institut international du vieillissement à Malte, dans le domaine de la formation.

20. La fixation des objectifs de même que le recensement des innovations et programmes types connexes, qui sont les tâches prioritaires pour 1991 et 1992, doivent servir à favoriser de nouveaux modes de réflexion, une meilleure planification, des programmes audacieux, une coopération efficace, des appels de fonds habiles et des programmes pratiques de formation dans les années 90. Une fois que les objectifs retenus auront été approuvés par l'Assemblée en 1992, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires s'emploiera à élaborer des stratégies de coopération, notamment entre les secteurs structuré et non structuré, pour appuyer la réalisation de ces objectifs en respectant les particularités culturelles et socio-économiques de chaque pays. Il organisera de grandes manifestations mondiales pour promouvoir et faire connaître les objectifs fixés et pour mobiliser la coopération en leur faveur. Deux grandes manifestations auront lieu en 1993 : la quinzième Conférence internationale de gérontologie (Budapest), organisée par l'Association internationale de gérontologie, et l'Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations, organisée par la Communauté européenne. Deux événements notables auront lieu en 1994 : l'Année internationale de la famille, coordonnée par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, et la Conférence internationale sur la population et le développement, organisée par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales. En 1995, deux manifestations importantes auront lieu : le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et la Conférence internationale sur les femmes, organisés tous deux par le Centre. En 1997 aura lieu à Adélaïde (Australie) la seizième Conférence internationale de gérontologie.

21. L'existence d'objectifs bien définis favoriserait non seulement l'application du programme mais aussi l'évaluation de cette application. Ainsi, quelques indicateurs clefs seront choisis pour chaque objectif et figureront dans le questionnaire en vue de la troisième opération quadriennale d'examen et d'évaluation de l'application du Plan qui sera envoyée aux Etats Membres au printemps de 1992. Cette troisième opération sera plus courte que les deux premières qui avaient eu lieu en 1984 et en 1988 et avaient respectivement réuni 77 et 58 Etats Membres. En raccourcissant la durée de cette enquête, on espère favoriser une participation universelle. La Commission du développement social procédera à la troisième opération d'examen et d'évaluation à sa trente-troisième session en 1993.

22. La cinquième réunion interinstitutions spéciale consacrée au vieillissement, qui aura lieu immédiatement après la réunion de la Commission en 1993, examinera notamment les incidences qu'auront sur le système des Nations Unies la troisième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan international d'action sur le vieillissement et les programmes de coopération entrepris à l'échelle du système pour atteindre les objectifs retenus en matière de vieillissement d'ici à l'an 2001. L'avis quasi général était qu'il serait utile de convoquer, après la réunion interinstitutions, une

réunion de deux jours pour mettre au point des stratégies de collaboration entre le système des Nations Unies et les principales organisations non gouvernementales de façon à intégrer les activités relatives au vieillissement aux grandes activités de développement et à en tenir compte dans les principales manifestations prévues pour les années 90.

IV. PROMOTION DE L'ANNEE ANNIVERSAIRE ET DE LA JOURNEE INTERNATIONALE POUR LES PERSONNES AGEES

23. Cette année, pour la première fois, les services des Nations Unies dans le monde entier, les Etats Membres de l'ONU et les organisations non gouvernementales célébreront, le 1er octobre, la Journée internationale pour les personnes âgées. Les activités prévues à cette occasion serviront de prélude au dixième anniversaire, en 1992, de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Il est prévu d'établir un catalogue des nombreuses activités et manifestations pour promouvoir ces deux événements.

24. Pour marquer la Journée internationale au Siège de l'ONU, le Département de l'information du Secrétariat, en collaboration avec le Comité des organisations non gouvernementales concernées à New York prévoit d'organiser une réunion d'information très détaillée, intitulée "L'humanité atteint sa majorité". Elle portera essentiellement sur le défi que posera au programme de l'ONU sur le vieillissement, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales la mise en oeuvre du Plan d'action au cours des 10 prochaines années. Trois thèmes seront examinés : les personnes âgées en tant que ressources, les personnes âgées dans les pays en développement, et la coopération entre générations. Il sera procédé à un bref examen général de la coopération entre l'ONU et les ONG sur la question du vieillissement depuis 1982. Parmi les projets envisagés pour célébrer le 1er octobre 1992, on relève deux journées de musique classique avec des musiciens à la retraite, une exposition illustrant le vieillissement au moyen de peintures, de sculptures ou d'autres supports, la présentation de programmes et de projets réunissant différentes générations, l'illustration du rôle important que jouent les personnes âgées dans la société, et des expositions d'affiches et de livres. Le Département organisera une semaine du troisième âge au Siège de l'ONU en 1991 et en 1992.

25. Parmi les manifestations prévues pour célébrer la Journée internationale pour les personnes âgées à l'Office des Nations Unies à Vienne, une table ronde sera organisée, qui comprendra des représentants du Gouvernement autrichien et du comité local des ONG qui s'occupent de la question du vieillissement. La projection d'un film et de diapositives, ainsi qu'une exposition de photographies et d'affiches, sont également envisagées. La radio et la presse assureront la publicité de la manifestation. Le nouveau Centre européen d'échange d'information en gérontologie, établi en Tchécoslovaquie, a prévu une affiche spéciale pour l'occasion. Les commissions régionales des Nations Unies examinent actuellment la possibilité de réunir, dans leurs régions respectives, des photographies de personnes âgées pour promouvoir la Journée internationale dans les années à venir. Le Département de l'information prévoit la célébration de la Journée dans certains centres d'information des Nations Unies à travers le monde.

26. Un certain nombre d'Etats Membres et d'ONG ont manifesté dans le monde entier le désir de célébrer la Journée internationale pour les personnes âgées en reprenant notamment à leur compte certaines des activités proposées par le Programme d'action sur le vieillissement pour 1992 et au-delà. Parmi ces activités, on mentionnera : a) des réunions, des séminaires et des conférences sur le vieillissement; b) des expositions, des vidéocassettes et des émissions de radio et de télévision sur la coopération internationale en matière de vieillissement; c) des concours de dessin, de photos ou d'expression écrite sur des thèmes tels que les grand-parents, la vie de famille intergénérations, les entreprises créées par les personnes du troisième âge, et les problèmes et les triomphes du vieillissement; d) des conférences sur le vieillissement dans les écoles pour que les jeunes apprennent à planifier leur vie après 60 ans; et e) la participation de personnalités éminentes en tant qu'ambassadeurs des personnes âgées. Au Japon, par exemple, l'Association japonaise du vieillissement sain a lancé une campagne d'"inventions, d'idées et de modèles" pour les personnes âgées qui, au moment de la rédaction du présent document, comptait plus de 300 réponses. La liste des gagnants sera rendue publique le 1er octobre 1991.

27. Tout au long des années 90, la Journée internationale pour les personnes âgées fournira l'occasion d'étudier les problèmes du vieillissement, notamment ceux que mentionne le projet de principes des Nations Unies pour les personnes âgées. Une fois adoptés, ces principes pourraient être traduits dans les langues nationales, faire l'objet d'affiches de toutes sortes, être publiés dans des revues et des journaux et fournir le thème de tables rondes et de discussions à la radio, à la télévision, dans les écoles et dans les collectivités. De nombreuses organisations, notamment la Fédération internationale de la vieillesse, ont manifesté le désir de participer à la diffusion de ces principes à travers le monde entier.

28. Parmi les activités prévues pour célébrer 1992, on notera la décision prise par l'Assemblée générale de célébrer l'événement en séance plénière lors de sa quarante-septième session (résolution 43/93). L'Assemblée pourrait décider de consacrer jusqu'à quatre séances plénières à une conférence internationale sur le vieillissement. Un comité préparatoire de haut niveau pourrait être créé pour garantir à la manifestation le retentissement à la fois le plus large et le plus durable à l'échelon mondial.

29. En tant qu'organisme chef de file de l'année anniversaire, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires lancera sa campagne de publicité par la publication du Bulletin on Aging (No 1, 1991), version abrégée du programme d'action sur le vieillissement pour 1992 et au-delà. Il s'agit essentiellement d'un manuel pratique présentant des idées pour célébrer 1992 à l'échelon national et proposant des projets de collaboration entre les secteurs structuré et non structuré à l'échelon local. Ce manuel comprend un calendrier international des manifestations prévues qui a été remis à jour en mars 1991. Le Bulletin a été diffusé dans le monde entier en anglais, en espagnol et en français.

30. A la suite de la quatrième réunion spéciale interorganisations consacrée à la question du vieillissement, les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des organismes et organes des Nations Unies s'occupant de la question du vieillissement sont invités à exposer leurs vues sur la Journée internationale, l'année anniversaire, et la stratégie qui sera la leur en matière de vieillisement pour les années 1992-2001.

31. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires collabore avec l'Administration postale de l'ONU en vue de l'émission à Vienne d'un timbre-poste sur le vieillissement. En collaboration avec d'autres bureaux du Secrétariat, il étudie la possibilité de faire frapper une médaille des Nations Unies pour la décennie 1992-2001.

32. Le Département de l'information prévoit toute une série d'activités pour 1992. Au moment de la rédaction du présent document, il envisageait la publication d'une plaquette se rapportant au Programme d'action sur le vieillissement pour 1992 et au-delà, et la production de reportages et de messages d'intérêt général; il prévoit également de produire un filmdocumentaire de court-métrage et de souligner divers aspects du vieillissement dans le programme télévisé, "L'ONU en action".

33. Un certain nombre d'affiches et de calendriers sont prévus. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires étudie actuellement la possibilité de publier à Vienne un calendrier pour 1992, qui comporterait des photographies de personnes âgées prises dans toutes les régions du monde. Il prépare, en collaboration avec le Département de l'information, un concours mondial d'affiches à l'occasion duquel les centres d'information des Nations Unies joueraient un rôle primordial. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains envisage la publication d'une affiche. Le Bureau de statistique de l'ONU prévoit un panneau mural de statistique. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme réunit actuellement un dossier d'information et travaille à réaliser une vidéocassette sur les femmes âgées. L'Organisation internationale du Travail et l'Association internationale de la sécurité sociale ont, elles aussi, l'intention de consacrer des numéros spéciaux de leurs bulletins ou de leurs revues à la question du vieillissement dans ses rapports avec les problèmes du travail et de la sécurité sociale.

34. A l'approche de l'année anniversaire, les Etats Membres, les institutions spécialisées, les organes et organismes des Nations Unies et les principales organisations non gouvernementales avancent des propositions intéressantes pour l'année 1992 comme pour la décennie. Un Etat Membre et deux ONG, l'une internationale et l'autre nationale, ont suggéré la tenue de Jeux olympiques pour les personnes âgées. La Fédération internationale des associations de personnes âgées a créé des "comités pour 1992" parmi ses 100 millions d'adhérents, et lancé une enquête sur les besoins, les préoccupations et les aspirations des personnes âgées, qui doit être menée à bien en 1992. Le Conseil international des infirmières réunit actuellement un dossier d'information sur "La santé et le vieillissement" qui sera distribué dès 1992 aux associations nationales affiliées dans 106 pays, qui comptent plus d'un

million d'infirmières dont la majorité se trouve dans un pays en développement. La Communauté européenne prévoit d'organiser une série d'activités destinées à marquer à la fois le dixième anniversaire du Plan d'action et ses propres préparatifs pour 1993, Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations.

V. COOPERATION EN VUE DU DEVELOPPEMENT

35. Parmi les initiatives soutenues ou récentes en matière de coopération en vue du développement, certaines se rapportent à la mobilisation des ressources, au renforcement des institutions, à la recherche, à la formation, aux publications et à la coopération technique.

36. Dans le cadre des nouve les méthodes de collecte de fonds à l'échelle mondiale en ce domaine, une initiative venue du Secrétariat et d'un groupe de personnalités s'est concrétisée par la création de l'Association de la Fondation Banyan : une fondation mondiale du vieillissement, en mai 1991, dont l'objectif principal est de promouvoir des activités qui permettent aux personnes âgées de conserver leur indépendance et d'apporter leur contribution à la société dans le cadre du Plan d'action international sur le vieillissement. A cette fin, la Fondation s'attachera à obtenir directement ou indirectement des fonds de sociétés, de fondations, d'organismes de bienfaisance ou de particuliers en vue de les affecter à des projets et des programmes spécialement consacrés au vieillissement, en particulier dans les pays en développement.

37. Cet organisme a son siège en France et s'est constitué en association privée à but non lucratif selon le droit français. Ses statuts prévoient qu'il se transformera en fondation quand il aura réuni le capital exigé par la loi. Il prendra alors le nom de Fondation Banyan.

38. Tout en demeurant indépendante et privée, la Fondation Banyan est placée sous le patronage de l'ONU, conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale dans ses résolutions 44/67 et 45/106. Sa relation avec l'Organisation est régie par l'accord spécial qui a été signé par le Président de son Conseil d'administration et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, le 3 mai 1991. Les relations de travail entre la Fondation et l'Office sont supervisées par un comité de coordination mixte. composé de huit membres, quatre appartenant au Conseil de la Fondation Banyan, et quatre relevant de l'ONU, dont le Directeur général de l'Office qui en est le Président.

39. En réponse à la demande de l'Assemblée (résolutions 43/93, 44/67 et 45/106) tendant à appuyer la création d'une société africaine de gérontologie, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires invitera les experts de cette nouvelle société à participer à l'élaboration d'une stratégie mondiale en matière de vieillissement pour les années 1992 à 2001, et établira avec elle un programme de collaboration, qui permettra de renforcer cet organisme et de l'intégrer dans les activités mondiales au cours de la période 1992-2001.

40. Des efforts sont en cours pour constituer un réseau de coopération technique, en application du paragraphe 10 de la résolution 44/67, dans lequel l'Assemblée générale invitait les principales organisations non gouvernementales internationales et les pays donateurs à se joindre au système des Nations Unies pour constituer un réseau de coopération technique qui assurerait la mise au point d'une série de projets d'auto-assistance simplement conçus, et en faciliterait l'administration par les personnes âgées, de façon à combler le fossé qui sépare les principaux organismes de financement et les initiatives locales d'auto-assistance, ainsi que le fossé entre les normes adoptées globalement et les conditions d'existence réelles des personnes âgées. Le noyau de ce réseau serait établi au cours d'un séminaire interrégional de formation qui est envisagé actuellement, sous réserve des ressources disponibles. Ce séminaire formerait à la formulation, à l'exécution, à l'évaluation et au financement de projets des représentants des dispositifs nationaux relatifs au vieillissement mis en place par les gouvernements, ainsi que des représentants d'ONG dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés.

41. Le réseau de coopération technique proposé pourrait également comprendre des experts bénévoles à la retraite. Un tel service d'experts appartenant au troisième âge, conçu sur le modèle des Volontaires des Nations Unies, pourrait devenir partie intégrante de ce réseau. Le projet de résolution VI de la Commission du développement social, soumis à l'Assemblée pour adoption, "invite l'Organisation des Nations Unies à examiner la possibilité de mettre en place un corps composé d'experts appartenant au troisième âge, conçu sur le modèle des Volontaires des Nations Unies" (E/1991/26-E/CN.5/1991).

42. Un projet de recherche appliquée et de formation du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, actuellement en cours d'exécution, et qui concerne les incidences sur le développement de l'évolution démographique du fait du vieillissement de la population mondiale, pourrait faciliter la mise en place d'un réseau de coopération technique. L'essentiel du financement de ce projet de recherche est fourni par le Fonds des Nations Unies pour la population, assisté par le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU et par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement, ainsi que par deux ONG (Helpage International et le St. Clares Riverside Medical Center, dans le New Jersey). Le projet vise à définir les incidences spécifiques du vieillissement de la population pour le développement, à évaluer l'apport des personnes âgées au développement, et à proposer des mesures en vue d'accroître cet apport. Dans ce but, un programme de recherche de deux ans fait la synthèse des données partielles disparates et réunit les données brutes dans huit pays en développement. La première phase du projet est en cours dans quatre pays des régions d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique - Chili, République dominicaine, Sri Lanka et Thaïlande. Des protocoles de recherche ont été établis; un formulaire commun d'enquête a été mis au point pour permettre la comparaison entre pays, et des équipes nationales de recherche ont été constituées et formées. Sur la base d'échantillons représentatifs à l'échelon national choisis au hasard, des enquêtes sont actuellement en cours dans les quatre pays hôtes. La seconde

phase du projet utilisera un formulaire d'enquête commun mis au point pour quatre autres études de pays en Afrique et en Asie occidentale. Une fois achevé, ce projet fournira une base empirique à l'élaboration de politiques dans les pays en développement qui se trouvent confrontés au vieillissement de leur population.

43. Les organismes des Nations Unies effectuent actuellement d'autres recherches sur a) les politiques et les programmes en matière de vieillissement exécutés par les commissions régionales des Nations Unies; b) les conditions d'un vieillissement sain, l'épidémiologie, la nutrition, l'ostéoporose et la démence sénile (Programme de recherche sur le vieillissement de l'OMS); c) la planification à petite échelle (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe); d) le vieillissement de la population, la sécurité des personnes âgées et les politiques économiques et sociales (OIT); e) les personnes âgées en tant qu'agents de programmes socio-économiques (Unesco) en collaboration avec l'Institut européen interuniversitaire de l'action sociale; f) l'élaboration de programmes d'étude et la participation des étudiants dans les universités du troisième âge (Unesco et Association française des universités du troisième âge); g) la préparation à la retraite (Unesco en collaboration avec la Fondation nationale de gérontologie, France).

44. Un système de bases de données statistiques en matière de population est actuellement mis en place par le Bureau de statistique de l'ONU pour faciliter l'accès et le recours aux données démographiques et sociales (notamment en matière de vieillissement). Le Département de la coopération technique pour le développement, en collaboration avec le Bureau de statistique, fournit aux pays en développement des services consultatifs concernant la collecte, l'organisation, l'analyse et l'utilisation des données d'information de base qui sont vitales pour leur développement économique et social, et notamment de celles qui concernent le vieillissement. L'OIT met sur pied un système informatisé qui permettra d'accéder à une base de données sur les régimes de retraite et autres réglementations concernant les régimes de vieillesse. Les statistiques et les indicateurs qui mesurent divers aspects de la structure d'une population donnée par âge seront examinés au cours de la cinquième réunion interorganisations sur le vieillissement prévue pour 1993.

45. Diverses initiatives de formation concernant le vieillissement ont été lancées à l'échelle mondiale par l'Institut international du vieillissement de Malte, en collaboration avec des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies et un réseau mondial d'instituts de gérontologie. Le Directeur général du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires est Président du Conseil d'administration de l'Institut. Les nombreuses activités menées par cet organisme visent à satisfaire les besoins de formation des pays en développement dans le domaine du vieillissement. L'Institut aide ces pays à définir des programmes d'étude et à assurer les formations nécessaires par le biais de cours et de stages pratiques; il leur fournit des services de recherche et de consultation et publie du matériel de formation. L'Institut délivre un diplôme de gérontologie au terme d'une année d'études du niveau de la maîtrise; il dispense des cours de formation à court terme en gériatrie et gérontologie, assure la formation de physiothérapeutes,

et la formation aux activités génératrices de revenus pour les personnes âgées dans les pays en développement. Il publiera en 1991 les résultats d'une enquête mondiale sur les besoins des pays en développement en matière de formation aux systèmes de prestation de services pour les personnes âgées. Ces résultats seront réexaminés en 1992. L'Institut travaille également à la mise en place d'un service de consultation en matière de formation; son premier projet en ce domaine sera de former des chercheurs de haut niveau à Beijing à la collecte, à l'analyse et à l'interprétation des données, à la rédaction de rapports et à la formulation de politiques. Au cours des années 1991-1992, il mènera des recherches sur le vieillissement de la population dans les pays en développement en collaboration avec le Center on Ageing de la San Diego State University. Il travaille à l'établissement de 16 monographies sur le vieillissement en Australie, en Belgique, au Brésil, au Canada (province du Québec), en Chine, aux Etats-Unis, en Finlande, en France, au Guatemala, en Hongrie, en Israël, en Italie, au Maroc, en Pologne et au Royaume-Uni.

46. Quatre publications importantes sur le vieillissement sont prévues par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires en 1991 et 1992, portant tout particulièrement sur les besoins des planificateurs et des praticiens dans les pays en développement : Le vieillissement dans le monde (2e éd.), Ageing: Programme recommendations at the national level for the year 2001 (Vieillissement - objectif 2001 : recommandations relatives aux programmes nationaux), Technical Guidelines on the Participation of the Elderly in Development (Directives techniques en matière de participation des personnes âgées au développement) et Guide to reaching selected targets on ageing by the year 2001 (Méthodes pour atteindre les objectifs fixés en matière de vieillissement pour l'an 2001). Un cinquième ouvrage, Profiles of National Co-ordinating Mechanisms on Ageing, rassemblera des informations sur les centres de coordination nationaux en matière de vieillissement, mis en place par les gouvernements de 93 pays.

47. Le Bureau de statistique de l'ONU prévoit de publier en 1993 l'Annuaire statistique pour 1991, accompagné d'un supplément spécial sur le vieillissement. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains définit actuellement des directives pour améliorer les conditions de vie et de logement des personnes âgées et handicapées lors de la gestion et du développement des établissements humains. L'Institut international du vieillissement de Malte a l'intention de publier des manuels de formation. Deux ouvrages sur les femmes âgées sont en cours d'établissement : un précis de programmes modèles du monde entier au service des femmes d'un certain âge ou plus âgées (Fédération internationale de la vieillesse et American Association of Retired Persons, en collaboration avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires), et un manuel sur le perfectionnement des concepts et des méthodes en matière de statistiques et d'indicateurs sur la situation des femmes âgées (Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme). Dans l'ensemble du système des Nations Unies, on prévoit de publier des rapports, des études et des articles sur le vieillissement en 1991 et 1992.

48. En réponse aux demandes faites par les Gouvernements dominicain, guinéen, indonésien, salvadorien et togolais, le Département de la coopération technique pour le développement, en collaboration avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, a fourni à leurs pays respectifs des services de consultations en matière de politiques et de programmes relatifs au vieillissement au cours de 1990 et de 1991.

49. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement a appuyé huit projets en 1989 et 1990, dont deux à l'échelon national financés par des contributions spéciales de l'Allemagne : un projet pilote sur les services intégrés destinés aux personnes âgées en milieu rural, en collaboration avec le Gouvernement indien; et un projet d'assistance aux personnes âgées en collaboration avec l'Eglise anglicane ougandaise. Trois stages de formation ont été financés en collaboration avec l'Institut international du vieillissement de Malte, portant sur la gérontologie sociale, la gériatrie et la régularité des revenus des personnes âgées dans les pays en développement. Deux réunions ont été financées : un séminaire sur le vieillissement et le développement, en collaboration avec la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique et le Gouvernement malaisien, et la Conférence internationale sur le vieillissement des populations dans le contexte de la famille, en collaboration avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales et le Gouvernement japonais. Un projet de recherche étudiant l'effet de l'évolution démographique sur le développement a été financé en collaboration avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Depuis 1983, date de son entrée en activité, le Fonds d'affectation spéciale a subventionné le lancement de 42 projets pour un total de plus d'un million de dollars. On trouvera au tableau 1 la ventilation des subventions du Fonds par région depuis 1983, et au tableau 2 leur ventilation par domaines d'activité.

50. Les contributions reçues par le Fonds, qui ont plafonné lors de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982, se sont progressivement stabilisées et s'avèrent maintenant insuffisantes pour lui permettre de remplir son mandat, qui consiste à aider les pays en développement à faire face au vieillissement de leur population. Chaque année dans ses résolutions relatives au vieillissement, l'Assemblée lance un appel pressant à la générosité des donateurs en ce qui concerne les contributions au Fonds. Malgré ces appels, les versements ont stagné. Pour compléter les ressources du Fonds d'affectation ainsi que celles, limitées, du budget ordinaire, il a fallu que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires ait recours à des moyens ingénieux pour exploiter au mieux les ressources humaines et financières. Les demandes croissantes des Etats Membres aggravent encore la situation et laissent à penser qu'il devient urgent d'avoir recours à des coentreprises, notamment avec les gouvernements intéressés, et qu'il s'agit peut-être là de la seule ligne de conduite possible pour les années à venir.

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DES NATIONS UNIES
CONCERNANT LE VIEILLISSEMENT

1989-1990

Tableau 1

Ventilation des subventions par région

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies
concernant le vieillissement
1989-1990

Région	Nombre de projets financés		Montant des subventions (En dollars E.-U.)	
	1983-1988	1989-1990	1983-1988	1989-1990
Afrique	9	1	211 636	23 400
Asie et Pacifique	3	1	37 800	43 300
Amérique latine et Caraïbes	10	-	416 500	-
Asie occidentale	2	-	23 000	-
Echelon interrégional/ mondial	10	6	196 680	76 000
Total	34	8	885 616	142 700

Tableau 2

Ventilation des subventions par domaine d'activité

Région	Nombre de projets financés		Montant des subventions (En dollars E.-U.)	
	1983-1988	1989-1990	1983-1988	1989-1990
Formation	8	4	234 800	44 000
Collecte de données et recherche	8	1	283 900	20 000
Echange d'expertise technique	11	1	256 616	12 000
Appui aux organisations composées de personnes âgées ou oeuvrant à leur intention	5	2	101 200	66 700
Coopération en matière de politiques et de programmes relatifs au vieillissement	2	-	9 100	-
Total	34	8	885 616	142 700

Note

1/ Voir Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.16), chap. VI, sect. A.

ANNEXE

Objectifs mondiaux relatifs au vieillissement proposés à titre préliminaire pour la période 1992-2001 sur la base du Plan d'action international sur le vieillissement

1. Un ensemble d'objectifs mondiaux relatifs au vieillissement, à atteindre d'ici à 2001, devrait permettre de susciter un large appui à un certain nombre d'activités qui ont une fonction catalytique. Ces dernières seraient exécutées à l'échelon national en tenant compte, pour chaque pays, de ses valeurs culturelles propres, du niveau de son développement et de l'état de vieillissement de sa population.

2. Une série de 10 objectifs préliminaires à l'échelon mondial a déjà été définie, qui est décrite ci-dessous. Ces objectifs couvrent l'ensemble du Plan d'action international sur le vieillissement. Les activités de promotion des 18 recommandations issues de la deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action (E/1989/13) et les 18 principes pour les personnes âgées proposés par l'ONU pourraient être commodément regroupés autour de l'un de ces 10 objectifs ou de plusieurs. Des consultations se tiendront en 1991 et au début de 1992 pour examiner le bien-fondé de ces objectifs mondiaux préliminaires et déterminer les moyens de les atteindre. Un projet définitif d'objectifs mondiaux sera soumis à l'Assemblée à sa quarante-septième session, pour approbation. Une fois cette approbation acquise, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne s'emploiera à promouvoir et à coordonner les programmes et les projets qui permettront de les atteindre.

3. La définition de ces objectifs est une opération délicate notamment sur deux points essentiels : tout d'abord il s'agit de parvenir à un consensus sur un nombre limité d'objectifs, dans la mesure où, pour rester maniables, il ne faut pas que les objectifs retenus reflètent l'ensemble du Plan d'action et ensuite de déterminer les ressources nécessaires pour les atteindre et la meilleure façon d'y arriver.

4. Pour chaque objectif, il faudrait mentionner un délai d'exécution ainsi qu'une série de mesures opérationnelles qui indiqueraient par exemple : a) sa finalité, b) la situation actuelle, c) un organisme chef de file et les organismes coopérateurs, d) les besoins en matière de collecte des données et de recherche, e) les stratégies de diffusion de l'information et d'éducation, f) les cours de formation spécifiques, g) l'infrastructure de base au niveau des institutions (et les obstacles institutionnels en résultant), h) les besoins de financement, et les éventuelles initiatives de collecte de fonds, i) une liste de projets et programmes modèles novateurs qui s'y rapportent dans toutes les régions du monde (sur la base d'un répertoire publié séparément).

5. Les objectifs mondiaux proposés à titre préliminaire sont les suivants :

a) Intégration de la question du vieillissement aux principales manifestations et réunions pertinentes au cours des années 90 de façon à promouvoir une plus large compréhension du vieillissement des populations et de ses incidences sur la vie du pays, de la collectivité et de la famille;

b) Intégration du vieillissement à l'ensemble de la question du développement pour les années 90 de façon à assurer aux pays en développement le soutien dont ils ont besoin pour aménager leurs institutions, leurs politiques et leurs programmes en fonction du vieillissement de leur population;

c) Développement et promotion de la coopération intersectorielle, notamment dans les zones de faible étendue, en mettant principalement l'accent sur les secteurs sanitaire et social structurés et non structurés;

d) Mise en place d'un réseau de centres de formation et de recherche aux niveaux régional et sous-régional, sur la base des instituts existants, de façon à satisfaire les besoins des pays en matière de formation, et à garantir que tous les centres et institutions de formation de personnel à vocation sociale offriront d'ici à 1997 un programme à court terme de gérontologie/gériatrie, et que, d'ici à 2001, ils proposeront tous un cours de gérontologie/gériatrie reconnu par l'Etat;

e) Constitution, au niveau mondial, d'un corps de volontaires du troisième âge au service du développement, à partir d'organisations et de groupes existants;

f) Définition et promotion de normes, de modèles et de techniques pour améliorer la vie des personnes âgées chez elles ou en institution;

g) Examen des régimes de sécurité sociale existants et détermination des choix dont disposent les pays en développement et en transition;

h) Mise au point et promotion de programmes qui soutiennent la famille et le réseau social et conservent aux personnes âgées leur place dans la collectivité;

i) Elaboration et promotion de programmes éducatifs de préparation à la vieillesse qui engloberaient la santé et les aspects économiques, sociaux et juridiques du vieillissement;

j) Facilitation de l'accès des personnes âgées à la formation, à une activité rémunérée, à l'éducation et au service bénévole au bénéfice de la collectivité si elles le désirent.